

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**  
**29 avenue de Verdun**  
**63190 LEZOUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

**RÉUNION DU 10 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 10 mai, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 03 mai 2022, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Gilles MARQUET
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Eliane GRANET
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Déolinda DE FREITAS	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	M. Bernard FRASIAK
M. Guillaume FRICKER	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET
Mme Anne-Marie OLIVON	

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, M. Michel SEVE

Etaient représentés (procuration) :

M. Christian BOURNAT (à Mme Marie-France MARMY)  
Mme Catherine MORAND (à Mme Sylvie ROCHE)  
M. Cédric DAUDUIT (à Mme Elisabeth BRUSSAT)  
M. René BROUSSE (à Mme Michelle CIERGE)  
Mme Séverine VIAL (à M. Bernard FRASIAK)

Etaient absents :

M. Patrick GIRAUD

**VOTE : En exercice : 35      Présents : 29 / Représentés : 5      Votants : 34**

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) :

- Sont arrivés en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : FINANCES – Adhésions et cotisations à divers organismes pour 2022**

## ADHESIONS ET COTISATIONS DE LA CCEDA A DIVERS ORGANISMES POUR 2022

\*\*\*\*\*

- CONSIDERANT l'adhésion de la CCEDA à divers organismes pour l'exercice de ses compétences ;
- CONSIDERANT les actions des organismes présentés ci-dessous qui permettent d'apporter à la CCEDA des informations règlementaires (notes, arrêtés, rapport d'analyse...), des réseaux de partenaires dans ses domaines de compétences, un soutien dans l'élaboration de projets ;

Madame la Présidente rappelle qu'afin d'exercer ses compétences, la CCEDA adhère à divers organismes ; explication de l'intérêt de ces participations en a été donnée lors des bureau et conseil communautaire précédents.

Par conséquent, Madame la Présidente propose au conseil communautaire :

- d'adhérer ou de participer aux organismes suivants pour l'année 2022 pour les montants détaillés ci-après et d'inscrire ces montants de cotisation au budget primitif 2022 :

Ainsi, les montants d'adhésions / cotisations pour 2022 sont les suivants :

SERVICES	ORGANISMES	Montant max 2022
AFF GENE	ADCF	2050
AFF GENE	AMF PDD	1600
AFF GENE	PNRLF	4500
AFF GENE	AGSGV63	1400
AFF GENE	Pôle Métropole CFD Vichy Auvergne	8600
AFF GENE	ADIT	3600
AFF GENE	STELADEP	160
ECO	Initiative Thiers	10600
ECO	Mission Locale Cournon	3900
ECO	Mission Locale Thiers	20200
ECO	PALME	2000
ECO	SIEG	1500
ECO	Association Droit Initiative Eco ADIE	10000
ECO	ARADEL	250
MDA	Passeurs de Mots	1950
MDA	Assoc ludothèques de Fce	100
MDA	Assoc biblio de Fce	300
MDA	Association Clermont Massif Central 2028	1000
URBA	CAUE	2000
URBA	SCOT Livradois Forez	13700
URBA	CRAIG	2000

URBA	<b>ADIL</b>	2000
URBA	<b>ADHUME</b>	16700
URBA	<b>PNRLF GEMAPI gd cycle de l'eau</b>	13500
URBA	<b>Plate forme rénovation énergétique CD</b>	9700
Tourisme	<b>Maison du Tourisme</b>	67700
Tourisme	<b>Comité Départemental de randonnée pédestre</b>	2800
Tourisme	<b>Ciné parc</b>	25000
Tourisme	<b>Club de la presse</b>	100

- d'inscrire les montants correspondant à ces adhésions au budget principal 2022.
- Les représentants à ces organismes / associations restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE les cotisations / adhésions de la CCEDA à divers organismes pour 2022 comme ci-dessus, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et publié à Lezoux, le 12 mai 2022  
Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente